

Corporation d'aménagement du lac Témiscouata et de la rivière Madawaska inc. (C.A.L.T.R.M.) 

Protection de l'environnement



Bienvenue dans la région du Témiscouata !

P.S. : Info 2021 COVID-19 ... cliquez sur la section à gauche

P.S. : Parc linéaire interprovincial Petit Témis ... Cliquez en bas à gauche sur la section

OUVERTURE DU PARC LINÉAIRE : 15 mai 2021

 **COMMUNIQUÉ DE PRESSE : Améliorations apportées au parc linéaire**

Accueil 

- ◆ Accueil
- ◆ COVID 19 information
- ◆ À Propos de Nous
- ◆ Historique
- ◆ Bulletin d'information VERVEINE
- ◆ Environnement
- ◆ Milieux riverains
- ◆ Projets écologiques



Corporation d'aménagement du Lac Témiscouata et de la rivière Madawaska inc.

**Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate**

Améliorations apportées au Parc linéaire interprovincial Petit Témis (section sud)

Dégelis, le 8 avril 2021 – La Corporation d'aménagement du lac Témiscouata et de la rivière Madawaska Inc. est heureuse d'informer les utilisateurs du Parc linéaire interprovincial Petit Témis que suite à des investissements majeurs qui ont été apportés pour la réfection de la surface de roulement du parc; on a été en mesure de rétablir la sécurité et qualité de l'expérience vélo. La réussite de ce projet d'envergure a été possible grâce à la participation financière du gouvernement du Québec et autres partenaires financiers qui ont cru à son accomplissement.

Malgré un entretien régulier et rigoureux, il apparaissait nécessaire d'accomplir d'importants travaux de mise à niveau afin de favoriser l'activité de plein air au Québec en toute sécurité.

Le tracé du Parc linéaire interprovincial Petit Témis d'une longueur de 43 kilomètres, à partir de la Route 232 à Témiscouata-sur-le-lac, secteur Cabano jusqu'à la frontière du Québec à Ville Dégelis; permet de pratiquer l'activité du vélo tout en appréciant la beauté des paysages que l'on peut découvrir tout au long de son tracé.

Malgré la pandémie qui sévit toujours en ce moment, il est à noter que le parc linéaire sera ouvert au public à partir du 15 mai prochain. Nous vous invitons à vous informer des consignes sanitaires mises en place par la Santé publique afin de les respecter au moment de votre randonnée.

